

Nombre de reconnaisances Cat Nat par commune au titre des mouvements de terrain

Fiche indicateur ONRN

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1.0	01/12/2014	Version initiale
2.0	01/09/2015	Version mise à jour
3.0	25/01/2017	Version mise à jour
4.0	08/01/2018	Version mise à jour
5.0	06/03/2019	Version mise à jour
6.0	01/07/2020	Version mise à jour
7.0	01/07/2021	Version mise à jour

Affaire suivie par

info@ccr.fr

bipcp.srn.h.dgpr@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Caisse Centrale de Réassurance

SOMMAIRE

1.	DÉFINITION	4
2.	PERTINENCE ET ÉCHELLE D'UTILISATION.....	4
3.	DONNÉES MOBILISÉES ET MÉTHODES.....	4
4.	LIMITES ET PRÉCAUTIONS	4
	a. Données	4
	b. Méthode	4
	c. Usage	4
5.	RÉSULTATS	5
6.	EXEMPLE D'UTILISATION.....	5
7.	LIENS AVEC D'AUTRES ANALYSES	5
8.	CONTACT	5
9.	NOMBRE DE RECONNAISSANCE CAT NAT PAR COMMUNE AU TITRE DES MOUVEMENTS DE TERRAIN (CARTE)	6

1. Définition

L'indicateur fournit le nombre de reconnaissances depuis 1982 de l'état de catastrophes naturelles publiées au Journal Officiel au titre du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles suite à des mouvements de terrain pour chaque commune française.

2. Pertinence et échelle d'utilisation

L'échelle pertinente de lecture, d'interprétation et d'utilisation de cet indicateur est l'échelle nationale. Cet indicateur est disponible pour la France métropolitaine.

3. Données mobilisées et méthodes

Cet indicateur est issu de la base de données des reconnaissances de l'état de catastrophes naturelles, constituée par la CCR dans le cadre de son activité de secrétaire de la commission interministérielle catastrophes naturelles. Cette base est mise à jour sur un rythme mensuel après chaque commission interministérielle. Les données sont arrêtées au 25/01/2023. Cet indicateur ne concerne que les communes françaises existantes au 31/12/2019. Les communes ayant disparu ou ayant fusionné avec une commune principale ne sont pas indiquées, ni comptabilisées.

4. Limites et précautions

a. Données

Des arrêtés de constatation de l'état de catastrophes naturelles paraissant chaque mois au Journal Officiel, les reconnaissances parues après le 25/01/2023 ne sont pas prises en compte dans cet indicateur.

b. Méthode

L'indicateur retenu est le coût moyen cumulé sur plusieurs années et non la moyenne des coûts moyens annuels de ces mêmes années. La représentativité de la base de données étant en augmentation ces dernières années, il s'ensuit que le coût moyen cumulé traduit davantage les résultats de la sinistralité récente au détriment de la sinistralité la plus ancienne.

c. Usage

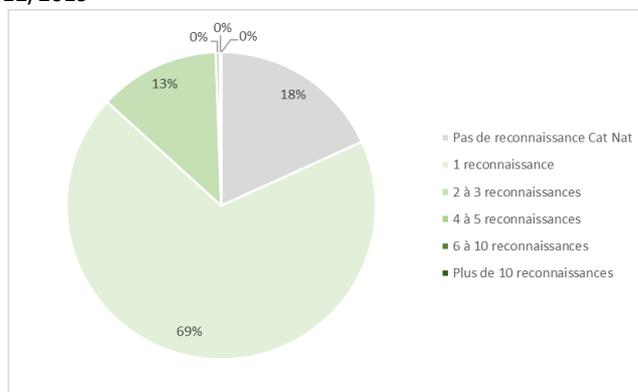
Cet indicateur ne permet pas de hiérarchiser en termes d'exposition les communes entre elles.

Il ne reflète que l'historique depuis 1982 : une commune peut n'avoir subi aucun événement durant cette période mais peut néanmoins être exposée aux mouvements de terrain.

5. Résultats

Sur les 34 839 communes de France métropolitaine existantes au 31/12/2019

Pas de reconnaissance	6 335 communes
1 reconnaissance	23 905 communes
Entre 2 et 3 reconnaissances	4 408 communes
Entre 4 et 5 reconnaissances	140 communes
Entre 6 et 10 reconnaissances	43 communes
Plus de 10 reconnaissances	8 communes



6. Exemple d'utilisation

Identifier rapidement les communes concernées par les mouvements de terrain en France depuis 1982.

7. Liens avec d'autres analyses

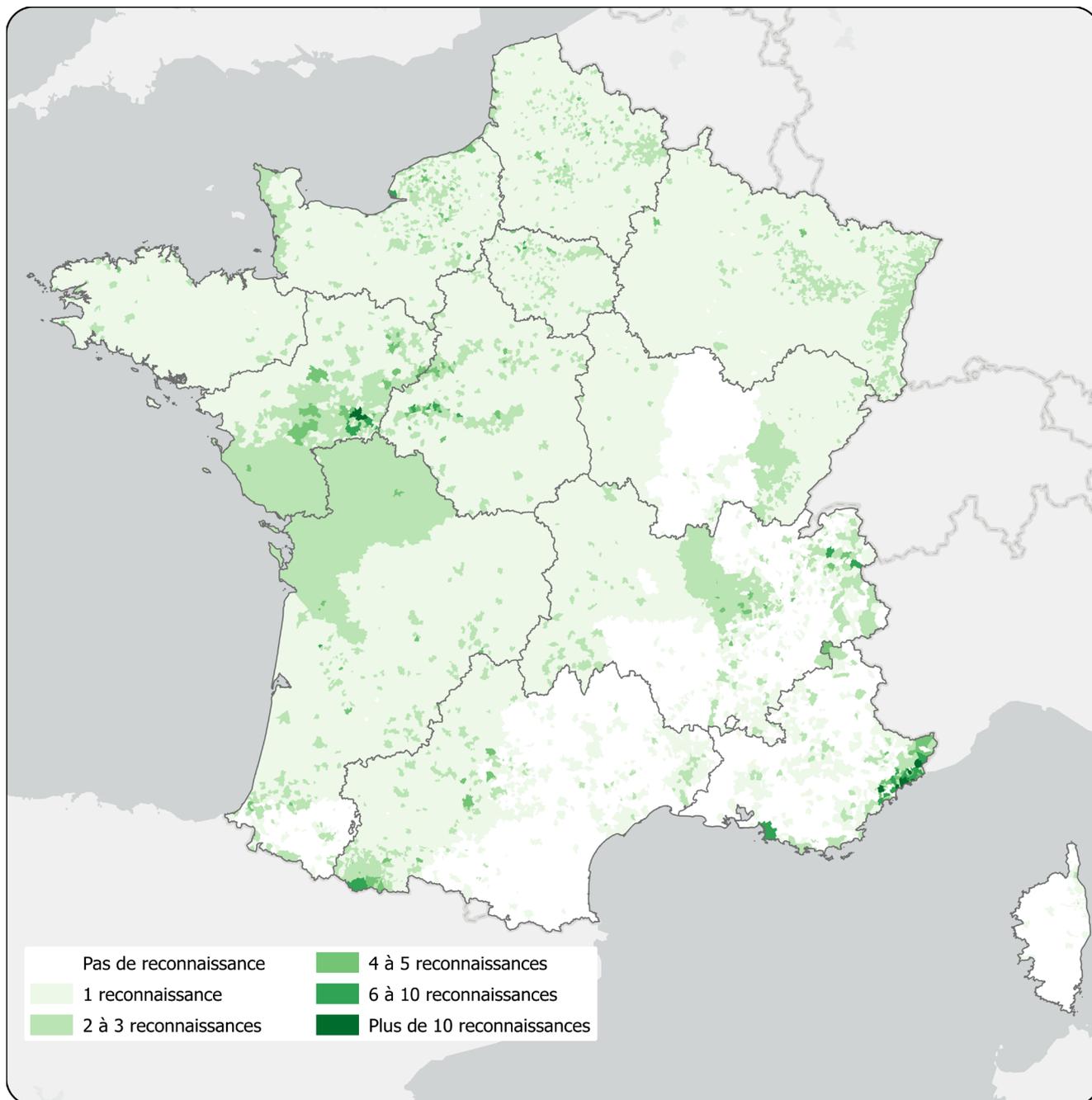
Pour les périls inondations, mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, mouvements de terrain et séismes :

- Nombre de reconnaissances Cat Nat par commune
- Coût moyen des sinistres par commune sur la période 1995-2019
- Coût cumulé des sinistres par commune sur la période 1995-2019
- Fréquence des sinistres par commune sur la période 1995-2019
- S/P par commune sur la période 1995-2019

8. Contact

Caisse Centrale de Réassurance
 157 boulevard Haussmann
 75008 Paris
info@ccr.fr

9. Nombre de reconnaissance Cat Nat par commune au titre des mouvements de terrain (Carte)



Date de rédaction de la fiche indicateur

Mars 2023